

Suspension momentanée des opérations de souscription et de rachat

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

En application de l'article 24 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application et l'article 13 du règlement intérieur du fonds « **CGF Premium Obligataire FCP** », la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse -porte à la connaissance du public et des porteurs de parts dudit fonds que les opérations de rachat ainsi que les opérations d'émission des parts **seront suspendues momentanément à partir du mardi 13 avril 2021** et ce, en vue de liquider une partie du portefeuille-titres pour faire face à une affluence de demandes de rachat excédant la trésorerie disponible du fonds.

Cette suspension vise à préserver l'intérêt des porteurs de parts du fonds et à leur assurer un traitement équitable.

La reprise des souscriptions et des rachats sera précédée par un avis publié conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur du fonds dans deux quotidiens de la place de Tunis dont l'un en langue arabe et au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.